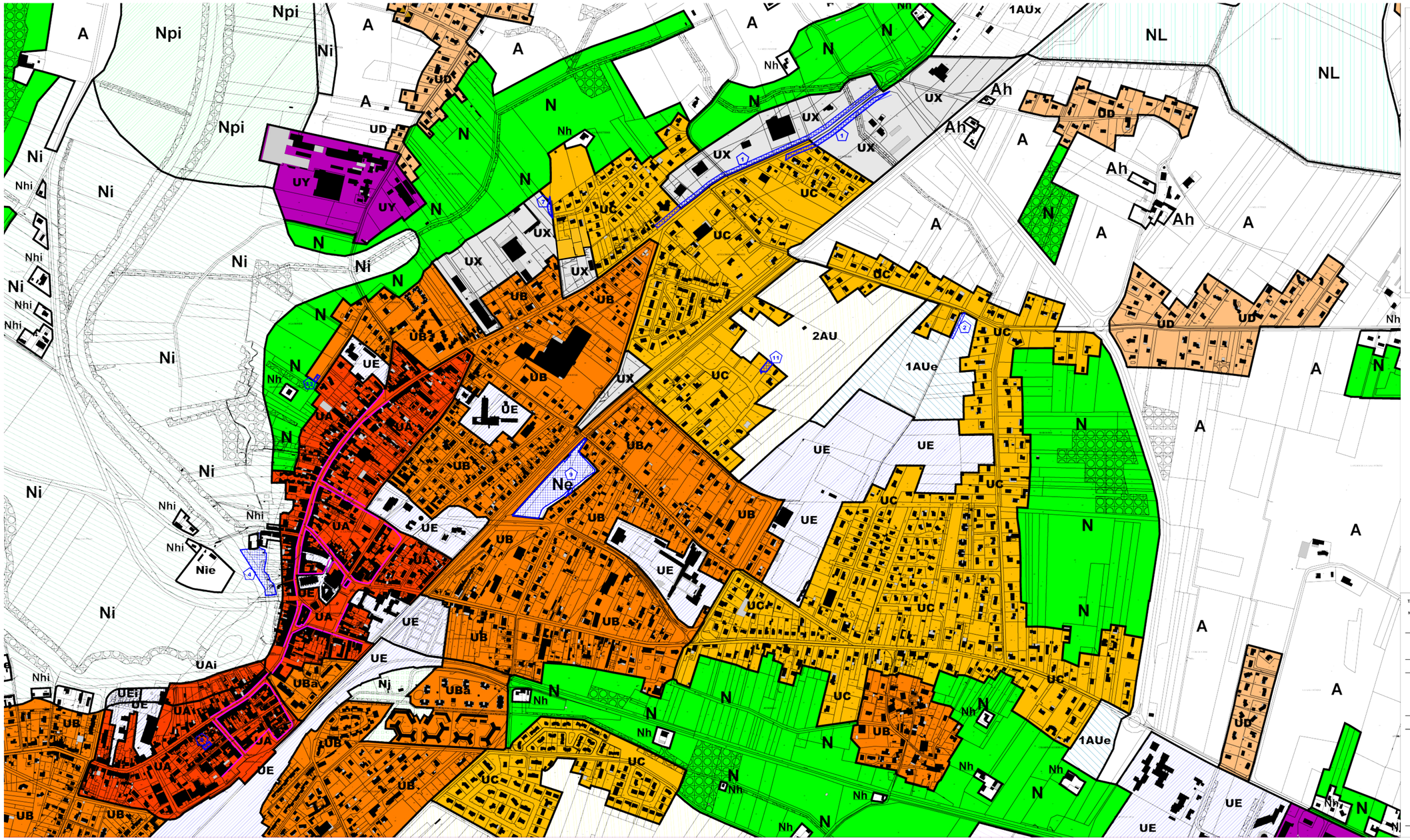

COUTRAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3 Zonage

Zoom Bourg Nord

Plan Local d'Urbanisme

Prescrit le :	Arrêté le :	Approuvé le : 30/01/2013
10/02/2009	30/05/2012	Modification n°1 : 31/02/2014 Modification n°2 : 10/02/2016 Modification n°3 : 09/05/2016 Modification n°4 : 03/05/2018 Modification n°5 :

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
18 rue Quinton - 33 000 Bordeaux

CHARLOT F., paysagiste dplg
73 rue Paul Camelle - 33 100 Bordeaux

HYDULPHE F., architecte dplg (1)

LE MAIRE C., architecte dplg
5 chemin de Pascot - 33 360 Latresne

ATIS, conseil
Z.A. La Gardette - rue du Courant - 33 310 Lormont

PLAN No	ECHELLE
4.1	1/2500°
Indice	Date
1.1	01 / 2013
Dessiné par	Vérifié par
DP - CY	DP - CY

- Zones UA et UAi : zones urbaines denses du centre-ville
- Zone UB : zone urbaine moins dense de faubourg
- Zone UC : zone urbaine à dominante d'habitats individuels
- Zone UD : zone urbaine périphérique mélangeant tissu bâti ancien et contemporain
- Zone UE : zone urbaine à vocation d'équipement
- Zone UX : zone urbaine à vocation commerciale ou artisanale
- Zone UY : zone urbaine à vocation artisanale, industrielle et d'entrepôt
- Zone 1AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat
- Zone 1AUgv : zone à urbaniser à vocation d'aire d'acceuil des gens du voyage
- Zone 1AUxy : zone à urbaniser à vocation industrielle, artisanale ou d'entrepôt
- Zone 1AUx : zone à urbaniser à vocation artisanale ou commerciale
- Zone 1AUe : zone à urbaniser à vocation d'équipement
- Zone 2AU : zone à urbaniser à long terme (réserve foncière)
- Zone N : zone naturelle
- Nh — Zone Nh : secteur d'habitats en zone naturelle
- Nhi — Zone Nh : secteur d'habitats en zone naturelle
- Zone Ni : zone naturelle inondable
- Zone Np : zone naturelle protégée au titre du recensement Natura 2000
- Zone Npi : zone naturelle inondable et protégée (Natura 2000)
- Nhpi — Zone Nhpi : secteur d'habitats en zone naturelle inondable et protégée (Natura 2000)
- N / Nie — Zones Ne et Nie : zones naturelles à vocation d'équipement (Ne), potentiellement inondable (Nie)
- Zone NL : zone naturelle à vocation de loisirs et d'hébergements hôteliers
- A — Zone A : zone agricole
- Ai — Zone Ai : zone agricole inondable
- Ah — Zone Ah: secteur d'habitats en zone agricole
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Servitude pour le maintien des rez-de-chaussée des constructions en commerces
- Identification du patrimoine paysager local (panorama) au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Identification du patrimoine local au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Zone de Bruit dans laquelle les constructions sont soumises à des prescriptions d'isolement acoustique

Tableau des emplacements réservés

N° opération	Désignation de l'opération	Collectivités ou services publics bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une bordure plantée en entrée de ville de la RD 674	Commune	9 474,02 m²
2	Création d'un accès à la zone 1AUe du Champ de Bataille	Commune	420,49 m²
3	Elargissement à 10 mètres de la VC 48 au niveau du Lac Bleu	Commune	2 496,20 m²
4	Aménagement des quais de la Dronne	Commune	4 552,39 m²
5	Création d'un pan coupé entre la rue des Poulies et l'impasse des Poulies.	Commune	199,47 m²
6	Création d'un accès à la zone 1AU de Troquereau	Commune	765,26 m²
7	Création d'un accès à la zone UC de la Bioéstierie	Commune	316,53 m²
8	Réalisation d'une raquette de retournement	Commune	392,09 m²
9	Constitution d'un espace naturel destiné à recevoir les eaux pluviales	Commune	12 882,60 m²
10	Aménagement de l'extension de l'école et des espaces publics attenants à Troquereau sur l'Isle	Commune	16 516,85 m²
11	Aménagement d'un accès vers la zone de réserve foncière	Commune	466,54 m²
12	Aménagement d'une emprise pour maintenir l'accessibilité au chemin d'exploitation et aux espaces agricoles attenants	Commune	1 071,76 m²
13	Aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules	Commune	141 m²
14	Travaux de calibrage et de renforcement de la RD 21, faisant l'objet de l'arrêté préfectoral du 25/01/2004 portant Déclaration d'Utilité Publique.	Département	23 557,82 m²